

**DEPARTEMENT  
DE L'EURE**

**ARRONDISSEMENT**

**COMMUNE  
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :  
**jeudi 30 mars 2017**

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
**23**

Nombre de Conseillers  
présents :  
**16**

Nombre de Conseillers  
votants :  
**23**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE**  
**COMPTE RENDU DETAILLE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 avril 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le sept avril**

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,  
J. BARONNET, J. BRET, J.M BRUNET, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, V. GOUIN,  
C. HÉROUARD, M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD  
formant la majorité des Conseillers en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

M. BÉNARD donne pouvoir à C. NOË  
R. CHEVRETEAU donne pouvoir à M. PAGÈS  
D. CLARKE donne pouvoir à C. ROUGERON  
S. GUIARD donne pouvoir à D. HERMET  
I. LEGGETT donne pouvoir à E. GROUX  
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER  
A. TOUTAIN donne pouvoir à D. DUVAL.

**ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :**

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE.

Monsieur Jean-Marie BRUNET est élu secrétaire de séance



## Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 07 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7  
Nombre de conseiller absent excusé : 0

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BRUNET

Le compte rendu du 27 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

- Renégociation du contrat d'assurance Auto Fleet de la Commune
- Renégociation du contrat de location du photocopieur de l'école maternelle
- Signature d'un contrat de location d'une maison d'habitation appartenant à la Commune.

### ➤ 1 - Finances

#### a - Commune

- Approbation du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016 :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016 établi par le percepteur. Ce dernier retrace toutes les écritures comptables du budget communal pour l'année 2016. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour le vote du Compte Administratif Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Compte Administratif 2016 est présenté en détail par Mme Martine ROUSSET, Maire Adjoint aux finances. Il est proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Monsieur le Maire rentre de nouveau en séance.

Les baisses de dotations de l'Etat ont stoppé les investissements pendant plus d'une année. Les investissements peuvent maintenant reprendre mais la Commune est confrontée à une problématique de confirmation des subventions demandées au Conseil Départemental.

Cela s'explique par les choix faits par le Département en matière d'attribution des aides aux communes.

L'Agglo du Pays de Dreux doit rencontrer le Conseil Départemental de l'Eure et le Conseil Régional de Normandie afin d'élaborer une contractualisation dans laquelle les projets communaux pourront être financés dans le cadre des compétences de ces deux collectivités.

Le Département de l'Eure a exprimé comme volonté politique d'accepter la contractualisation avec des communes appartenant à des EPCI extra-départementaux mais uniquement pour les communes déjà intégrées dans ces EPCI. Cela signifie qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le Département de l'Eure n'acceptera plus de contractualiser avec des communes qui souhaiteraient changer d'EPCI et notamment vers l'Agglo du Pays de Dreux.

Monsieur le Maire explique que cette position n'est pas normale car la grande majorité des impôts des habitants des communes euroises est payé dans le département de l'Eure.

Concernant le projet structurant prioritaire qu'est la bibliothèque médiathèque, Monsieur le Maire annonce qu'elle sera faite même sans subvention départementale. Toutefois ce projet étant subventionnable il serait dommageable pour les futurs projets de passer à côté de cette aide financière.

Monsieur le Maire explique en tant que Président du SIVVEA, que le projet d'aménagement des équipements connexes est aussi bloqué par la politique décidée par le Département de l'Eure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire rappelle que le déficit d'investissement doit être couvert par une affectation, d'une partie des excédents de fonctionnement, en recette d'investissement au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés. Cette opération permet ainsi de financer les travaux engagés sur 2016 mais qui seront terminés sur l'exercice budgétaire 2017.

Toutefois il convient également d'affecter en recette d'investissement, une partie supplémentaire de l'excédent de fonctionnement pour financer les nouveaux travaux.

Monsieur le Maire propose la délibération d'affectation suivante :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 553 056,25 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- 739 146,50 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		
<b>(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
		<b>+ 1 292 202,75 €</b>
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)</u>		
D 001 (si déficit)		- 17 471,09 €
R 001 (si excédent)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)</u>		
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		+ 272 134,62 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>1 292 202,75 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
		<b>757 098,87 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		
		<b>535 103,88 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>		

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Budget primitif 2017

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Martine ROUSSET pour la présentation du budget primitif 2017.

Les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont présentées aux Conseillers Municipaux :

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses courantes de fonctionnement de la Commune. Pour l'année 2017 ce chapitre est en légère augmentation. Ceci est lié à la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien des chaussées et de l'instauration de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets générés par la Commune.

Chapitre 012 : les dépenses de personnels sont en légère augmentation. Ceci est lié aux réformes successives de revalorisation des grilles de rémunération des agents de la Fonction Publique au niveau national décidé par l'Etat.

Chapitre 66 : les charges financières liées aux emprunts sont en diminution compte tenu de la renégociation opérées en 2016.

Chapitre 67 : ce chapitre regroupe le déficit du budget ZAC industriel qui sera transféré à l'Agglo en cours d'année 2017, ainsi que le reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires et des excédents de l'ancien budget d'assainissement, toujours au profit de l'Agglo du Pays de Dreux.

Chapitre 73 : les impôts sont en légère augmentation compte tenu de la revalorisation des bases cadastrales votée dans le Loi de Finances chaque année.

Chapitre 74 : les dotations restent stables pour l'année 2017 car la population est en augmentation et la péréquation permet aux communes défavorisées de bénéficier d'un transfert venant des communes ayant un potentiel fiscal plus important.

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 011 - Charges générales	901 900,00 €	Chapitre 002 – Excédent antérieur	535 103,88 €
Chapitre 012 - Charges personnel	1 383 300,00 €	Chapitre 013 – Atténuations de charges	50 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 000,00 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	36 269,62 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	44 970,86 €	Chapitre 70 - Produits des services	192 400,00 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	247 021,00 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 192 500,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	72 274,02 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	597 443,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	972 250,62 €	Chapitre 75 - Autres produits gestion	41 000,00 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>3 644 716,50 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>3 644 716,50 €</b>

Section votée à l'unanimité.

Les différentes dépenses et recettes de la section d'investissement sont présentées aux Conseillers Municipaux :

Madame Martine ROUSSET souligne que la Commune a retrouvé une bonne capacité d'investissement mais qu'il faut encore pouvoir obtenir les subventions prévues au budget.

Les principaux projets pour 2017 sont la réalisation de la bibliothèque médiathèque, l'Eco-Quartier, l'informatisation de l'Ecole Primaire, le renouvellement des jeux dans la cours de l'Ecole Maternelle, des travaux d'extension et de modernisation du réseau d'éclairage public et la modification de l'aménagement routier au Hameau de Coutumel.

La section d'investissement se décompose comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté	17 471,09 €	Chapitre 024 – Produits des cessions	350 000,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre	36 269,62 €	Chapitre 040 - Opérations ordre	44 970,86 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	279 853,64 €	Chapitre 10 - Dotations fonds divers	817 098,87 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	30 126,40 €	Chapitre 13 - Subventions	173 500,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	24 033,02 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	304 033,64 €		
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	693 782,32 €		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>1 385 569,73 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>1 385 569,73 €</b>

Section votée à l'unanimité

Dépenses globales 2017	5 030 286,23 €
Recettes globales 2017	5 030 286,23 €

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **b - Zac de Coutumel : Bâtiment Locatif**

- Approbation du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016 établi par le percepteur. Ce dernier retrace toutes les écritures comptables du budget pour l'année 2016. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2016 est présenté en détail par Mme Martine ROUSSET, Maire Adjoint aux finances. Il est proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat suivante afin de couvrir le déficit d'investissement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 27 875,43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 62 069,88 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 89 945,31 €</b>
<b>(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	- 483,20 €

R 001 (si excédent)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)</u>		
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>- 483,20 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>89 945,31 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>483,20 €</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>89 462,11 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>		

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Budget primitif 2017

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2017 et explique que le bâtiment locatif sur la ZAC de Coutumel reste de compétence communale et ne sera pas transféré à l'Agglo du Pays de Dreux.

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	13 483.20 €	Chapitre 002 – Résultat reporté	89 462.11 €
Chapitre 023 - Virement investissement	77 256.35 €	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	34 000.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	32 722.56 €		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>123 462.11 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>123 462.11 €</b>

<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté	483.20 €	Chapitre 021 – Virement fonctionnement	77 256.35 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 680.00 €	Chapitre 10 – Dotations fonds divers	483.20 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	72 576.35 €		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>77 739.55 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>77 739.55 €</b>

Dépenses globales 2017	201 201.66 €
Recettes globales 2017	201 201.66 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **c – Zac de Coutumel : Lotissement Industriel**

- Approbation du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016 établi par le percepteur. Ce dernier retrace toutes les écritures comptables du budget pour l'année 2016. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2016 est présenté en détail par Mme Martine ROUSSET, Maire Adjoint aux finances. Il est proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Le déficit de la ZAC fera l'objet de négociation dans le cadre du futur lotissement dont la réalisation sera lancée par l'Agglo du Pays de Dreux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Clôture du budget annexe

Monsieur le Maire expose le dossier : il est proposé au Conseil Municipal d'acter le principe de la clôture du budget annexe Lotissement Industriel ZAC de Coutumel dans le cadre de la prise de compétence par l'Agglo du Pays de Dreux. Toutefois il est précisé que la clôture définitive aura lieu une fois la négociation sur les transferts de charges validée par le Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **d – Zac de Coutumel : transfert du lot 3 au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux**

Monsieur le Maire expose les faits : la prise de compétence par l'Agglo du Pays de Dreux sur la ZAC de Coutumel impose que la promesse de vente signée par la Commune sur le lot n°3 lui soit transférée. Cela permettra à l'entrepreneur de pouvoir acquérir le terrain pour y mener à bien son projet d'implantation d'entreprise.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **e –Création d'un budget annexe : Eco-quartier**

Monsieur le Maire expose le dossier : la dépollution et la démolition de la friche Garceau par l'Etablissement Public Foncier de Normandie seront lancées après l'été. L'ensemble de l'opération sera soumise à TVA. Aussi il est nécessaire de créer un budget annexe soumis à la TVA pour que la Commune puisse neutraliser l'impact liée à la TVA.

Monsieur le Maire souligne que le projet d'Eco-Quartier n'est pas éligible aux subventions venant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ni du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL), mais que dans la future contractualisation avec le Département et la Région, la Commune entend bien faire financer son projet à hauteur des contributions respectives prévues dans leurs programmes d'interventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **f – Vote des taux de fiscalité directe – exercice 2017**

Monsieur le Maire expose les faits : les impôts ont été augmentés quand cela a été nécessaire mais en 2017 une hausse des taux d'impositions communaux n'est pas envisagée.

Il est cependant nécessaire de les maintenir pour pouvoir financer les investissements non subventionnables tels que les projets de voirie.

Monsieur le Maire annonce qu'une étude sur un mécanisme de pondération de l'augmentation des bases sur les années à venir, sera lancée et soumise au Conseil Municipal. Le but sera de maintenir l'impôt net payé par les habitants sur le foncier.

Il est proposé de fixer les taux communaux de fiscalité directe suivants pour l'année 2017 :

	Taux communaux 2016	Taux communaux 2017
Taxe d'habitation	20,70 %	20,70 %
Taxe foncier bâti	39,09 %	39,09 %
Taxe foncier non bâti	84,11 %	84,11 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **g – Fixation de durées d'amortissement**

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune ayant dépassé les 3500 habitants il convient de tenir une comptabilité avec des amortissements. C'est pourquoi il est nécessaire de fixer des durées complémentaires à celles décidées en 2016 pour les biens amortissables :

	Durées d'amortissement
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
frais de réalisations des documents d'urbanisme	10 ans
frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5 ans

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **h – Subventions pour les projets communaux**

##### - Informatisation pour l'école élémentaire

Dans le cadre de l'informatisation de l'école élémentaire il est demandée l'approbation du Conseil Municipal pour solliciter les subventions relatives à l'achat de vidéoprojecteurs interactifs à l'école élémentaire. Les travaux seront toutefois réalisés que les subventions soient attribuées au non.

Délibération adoptée à l'unanimité.

##### - Sécurisation de l'école élémentaire

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives au changement des portes d'entrée de l'école élémentaire situées rue Octave LENOIR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

##### - Aménagement de sécurité du hameau de Coutumel

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander les subventions auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'un aménagement de sécurité au hameau de Coutumel pour remplacer l'aménagement et accidentogène existant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## i – Création d'un tarif de restauration scolaire dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des Affaires Scolaires : chaque année la Commune est sollicitée pour donner son avis sur des Projets d'Accueil Individualisé, document servant à définir les procédures à mettre en place en cas d'allergie alimentaire. Ces PAI engendrent également des aménagements pour la gestion des repas au Restaurant Scolaire.

Il convient donc de créer un tarif spécifique pour les enfants dont les parents ramènent un repas particulier car ils bénéficient également de l'infrastructure et de l'encadrement.

Les tarifs proposés s'établissent comme suit :

MATERNELLE - ELEVEMENTAIRE	2017 - 2018	
	Enfant d'Ezy	Enfant hors Ezy
Forfait mensuel		
4 repas	36,75 € (45%)*	46,77 € (55%)*
3 repas	27,56 € (45%)*	35,08 € (55%)*
repas occasionnel	3,48 € (60%)*	4,06 € (70%)*

Délibération adoptée à l'unanimité.

## j – Subventions aux associations

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET, 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Associations

### - Les majorettes

Il est proposé d'attribuer une subvention aux Majorettes pour le financement de leur participation au concours national annuel. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer soit 300 € ou 450 €.

Délibération adoptée à 16 voix pour et 7 voix contre. (16 voix pour 300 € et 7 voix pour 450 €).

### - Bunkai kyokushin 27

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour financer en partie, la participation aux frais de déplacement pour se rendre aux Championnats du Monde qui se déroulent du 14 au 16 avril 2017 au Japon.

La subvention proposée au Conseil Municipal est de 500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### - Ezy et son histoire

Monsieur Denis HERMET présente la demande de subvention relative à l'organisation d'une reconstitution historique intitulée « Les Soldats de l'Empire » les 13 et 14 mai 2017 ;

Il est proposé de verser la somme de 600 €.

Délibération adoptée à 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

### - Délos Apei 78 : année 2017

Il est demandé une participation aux frais d'encadrement de personnes handicapées. Le montant de la demande est de 300 € (deux personnes concernées).

Il est proposé aux Conseillers d'accepter cette demande de participation financière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Délos Apei 78 : séjour avril 2017

Monsieur HERMET explique qu'une participation financière est demandée par l'organisme pour un séjour aux Sables d'Olonne (une personne concernée).

Il est proposé de transférer cette demande au CCAS.

## ➤ 2 - Intercommunalité

### **☞ a – SIEGE 27 : convention avec Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications**

*Point ajourné car la fibre optique est gérée par le SMO28.*

### **☞ b – SIEGE 27 : convention de participation financière pour les travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage et de télécommunication : rue Aristide Briand**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre des travaux prévus au budget 2017 des études seront lancées pour l'enfouissement des réseaux rue Aristide Briand. Aussi il convient d'acter par une convention financière avec le SIEGE27 les frais relatifs à ces études.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour lancer ces études et acter la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **☞ c – SIEGE 27 : convention de participation financière pour les travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et d'éclairage : rue Pierre Mendés France**

Monsieur le Maire expose les faits : dans le budget 2017 une enveloppe financière a été votée par les Conseillers pour réaliser des travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue Pierre Mendés France.

Il convient donc d'acter le montage financier par une convention signée avec le SIEGE27, aussi Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour engager ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ➤ 3 - Questions diverses

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer une réflexion sur l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les baux commerciaux. Ceci permettrait d'être au courant des projets en cours et de pouvoir garantir, via la définition d'un périmètre de sauvegarde, la diversité des services et commerces de proximité.

Jumelage : le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage aura lieu en mai lors du week-end de l'ascension. Il est rappelé l'importance des relations entre Ezy et Brensbach et la nécessité de se déplacer en nombre en Allemagne au mois de mai.

Remerciement : les associations « Ezy et son histoire » et « des Amis de l'Orchestre à l'Ecole » ainsi que la Maison Familiale Rurale de Vimoutiers remercient le Conseil Municipal pour le versement d'une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h15

À Ezy sur Eure, le 07 avril 2017

Le Maire,

Pierre LEPORTIER

